

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Envoi de la Circulaire n° 2 du liquidateur de SAirLines aux créanciers - Dividende concordataire estimé: 0,8 % à 49,4 % - Maryann Rohner, nouveau membre de la commission des créanciers

Küsnacht-Zurich, le 2 septembre 2004. Par courrier d'hier, les liquidateurs de SAirLines en liquidation concordataire, Karl Wüthrich, Wenger Plattner, et Roger Giroud, Giroud & Anderes, ont envoyé la Circulaire n° 2 aux créanciers de la société. La Circulaire figure dès à présent sur le site web (www.liquidator-swissair.ch).

Dans cette Circulaire, les liquidateurs rendent compte de leur activité. L'un des points forts en a été la préparation de la vente d'Avireal AG et de la participation dans Cargolux. Pour le moment, ces deux ventes restent en suspens.

Les travaux de préparation de l'état de collocation ont débuté depuis quelque temps. Il convient de vérifier des créances dont certaines sont basées sur des rapports de droit très complexes. La nécessité de tenir compte des fusions de SAirLines avec les sociétés S Air Services, S Air Logistics et S Air Relations, intervenues en 2001, complique par ailleurs la situation. Il est prévu de mettre l'état de collocation à la disposition des créanciers en 2005, pour consultation.

Un état des actifs de la société au 31 décembre 2003 est joint à la Circulaire. Il en ressort que le dividende concordataire pour les créances de 3ème classe devrait évoluer dans une fourchette estimative comprise entre 0,8 % et 49,4 %.

La prochaine Circulaire est prévue pour l'automne 2004.

Election d'un nouveau membre à la commission des créanciers

En remplacement d'Andreas Casutt, démissionnaire de la commission des créanciers, celle-ci a élu Maryann Rohner, Zurich, comme nouveau membre, lors de sa séance du 30 mars 2004.

Pour de plus amples informations

- Site web du liquidateur: www.liquidator-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 043 222 38 00, fax 043 222 38 01